

L'actu du jour

Police : ce que peut faire le maire

La sécurité dans les villes et les villages préoccupe beaucoup les électeurs. Ils sont 7 sur 10 à déclarer que ce sujet va déterminer leur vote aux élections municipales. Le maire joue un rôle important dans ce domaine, grâce à ses pouvoirs de police.



(© Serge Attal / ONLY FRANCE)

Le maire assure l'ordre public

Dans ta ville ou ton village, c'est le maire qui te garantit qu'il n'y a pas de danger ou de désordre. Grâce à ses **pouvoirs de police**, il prend les décisions qu'il faut pour assurer :

- **la sécurité des habitants**

Le maire réglemente la **circulation** dans la commune, pour éviter les accidents. Il peut aussi ordonner la réparation d'une **maison qui menace de s'écrouler** ou interdire la **baignade** dans une rivière dangereuse. En cas de catastrophe, il organise les **secours**.

- **la tranquillité des habitants**

Le maire cherche à réduire les **bruits de voisinage**, en interdisant, par exemple, de tondre la pelouse la nuit. Il peut fixer l'heure de **fermeture des bars** ou encore interdire l'accès des parcs aux **animaux domestiques**.

Pourquoi en parle-t-on ?

Parce que, les 15 et 22 mars, ce sont les élections municipales : on vote pour choisir le maire et ses conseillers municipaux. Chaque semaine, 1jour1actu t'explique ce que peut faire le maire dans ta ville ou ton village.

- **la santé et le bien-être des habitants**

Le maire lutte contre la **pollution** dans sa commune. Il peut obliger les personnes ayant déposé des **déchets** n'importe où à venir les retirer. Il peut aussi compléter les décisions de l'État pour limiter la diffusion de **maladies contagieuses**. D'ailleurs, en ce moment, des maires prennent des **mesures contre l'épidémie de Covid-19** : fermeture de bâtiments, annulation de spectacles, de marchés, etc.

Le maire est le chef de la police municipale

Pour que ses décisions soient appliquées, le maire peut créer une police municipale, dont il est le chef. Les **policiers municipaux** surveillent ce qu'il se passe dans la commune. Au besoin, ils interviennent pour **maintenir l'ordre**. Et, en cas d'infraction, ils donnent des **amendes**. C'est le maire qui décide de leur confier des **armes** ou non... et cela fait débat, actuellement, chez les candidats aux élections municipales.

Le maire est officier de police judiciaire

Le maire a aussi un rôle à jouer s'il découvre qu'un **crime** ou un **délit** a été commis dans sa commune. Il peut **entendre des témoins, mener une enquête** et **rassembler des preuves**, afin de faire arrêter l'auteur de ce crime ou de ce délit.

Élise Rengot

[Consulter cet article sur le site 1jour1actu.com](https://www.1jour1actu.com)